

la vérité, aux questions qui lui seront posées, donne le témoignage suivant :

Par le Président :

Q.—Quelle est la quantité d'asphalte qui a été livrée à la Cité, depuis janvier 1913, par la Cie Elder Ebano, suivant les contrats passés entre la Cité et la dite Compagnie ?

R.—En 1913 6,000 tonnes
En 1914 3,000 "

Q.—Sur quoi vous basez-vous pour déclarer que la quantité d'asphalte livrée à la Cité est bien celle que vous mentionnez ?

R.—Sur les rapports des Surintendants des Cours quant à l'asphalte livrée en 1913 et sur les rapports des Surintendants des Cours et de M. Primeau, surveillant des achats, quant à l'asphalte livré en 1914.

Q.—Les rapports des Surintendants des Cours vous ont-ils été faits verbalement ou par écrit ?

R.—Par écrit.

Q.—Vous voudrez bien produire ces rapports comme exhibits.

R.—Je les produirai.

Par l'échevin Larivière :

Q.—Sur quoi vous êtes-vous basé, en 1914, pour donner des ordres pour la fourniture d'asphalte ?

R.—Sur les quantités nécessaires pour exécuter les travaux de pavage en asphalte et les réparations aux pavages.

Q.—Combien de verges de pavage peut-on exécuter avec une tonne d'asphalte ?

R.—A peu près 85 verges à la tonne.

Par M. l'échevin Ménard :

Q.—Est-ce que la quantité d'asphalte indiquée dans les contrats est bien celle qui a toujours été fournie à la Cité ?

R.—(Répondra par écrit).

Par le Président :

Q.—Etes-vous en état d'indiquer d'une manière précise la qualité d'asphalte qui a été fournie à la Cité chaque fois que des ordres ont été donnés ?

R.—(Répondra par écrit).

Par l'échevin Ménard :

Q.—Y a-t-il eu plusieurs sortes ou plusieurs qualités d'asphalte fourni à la Cité ?

R.—Je crois qu'une seule qualité a été fournie à la Cité.

Par le Président :

Q.—Y a-t-il possibilité de s'assurer de la qualité exacte de l'asphalte fournie, soit par les étiquettes ou autrement ?

R.—(Répondra par écrit).

Par l'échevin Ménard :

Q.—Quels sont les essais qui ont été faits et quels sont les moyens qui ont été pris pour s'assurer si la qualité d'asphalte fournie à la Cité était bien celle mentionnée dans les contrats ?

R.—(Répondra par écrit).

Par le Président :

Q.—Vous en rapportez-vous à des subalternes pour constater la qualité de l'asphalte ou bien si vous faites ces constatations vous-même ?

Par l'échevin Boyd :

Q.—La Cité a-t-elle un étalon quant à la qualité de l'asphalte ?

R.—La Ville a ses devis,

but the truth, to the questions to be put to him, gave the following evidence :

By the Chairman :

Q.—What quantity of asphalt was delivered to the City from January 1913, by the Elder Ebano Co., according to the contracts passed between the City and said Company?

A.—In 1913 6,000 tons.
In 1914 3,000 "

Q.—How can you say that the quantity of asphalt delivered to the City is really the quantity you just mentioned ?

A.—By the reports made by the Superintendents of the Yards as regards the asphalt delivered in 1913 and by the reports made by the Superintendents of Yards and by Mr. Primeau, Supervisor of Purchases, as to the asphalt delivered in 1914.

Q.—Have the reports from the Superintendents of Yards been made to you verbally or in writing ?

A.—In writing.

Q.—Will you kindly file said reports as exhibits ?

A.—Yes, I will file them.

By Ald. Larivière :

Q.—On what did you figure in 1914, when giving orders for the supply of asphalt ?

A.—On the quantities required for the carrying out of paving works and repairs to pavings with asphalt.

Q.—How many yards of paving can you cover with one ton of asphalt ?

A.—About 85 yards per ton.

By Ald. Ménard :

Q.—Has the quality of asphalt indicated in the contracts always been supplied to the City ?

A.—(Will reply in writing).

By the Chairman :

Q.—Are you prepared to indicate accurately the quality of asphalt which was supplied to the City each time orders were given ?

A.—(Will reply in writing).

By Ald. Ménard :

Q.—Has there been several brands of several qualities of asphalt supplied to the City ?

A.—I think that only one quality was supplied to the City.

By the Chairman :

Q.—Is there any possibility of ascertaining the exact quality of the asphalt supplied, either by the labels or otherwise ?

A.—(Will reply in writing).

By Ald. Ménard :

Q.—What are the tests which were made and what are the means which were taken in order to ascertain if the quality of asphalt supplied was really that mentioned in the contracts ?

A.—(Will reply in writing).

By the Chairman :

Q.—Do you rely on your assistants to ascertain the quality of asphalt or if you ascertain the same yourself ?

By Ald. Boyd :

Q.—Has the City a standard as to the quality of asphalt ?

A.—The City has its specifications,